

Rouvier Jean-Jack
2275 Chemin des Meyniers
04200 - Les Omergues

Mail : rouvier84@yahoo.fr

Objet : Refus du PLU dans sa forme actuelle

Les Omergues, le 24 août 2026

Monsieur le commissaire enquêteur

Actuellement, nous avons de nombreux documents à notre disposition. En particulier, le « rapport de présentation » tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal du 6 novembre 2025 et les avis des PPA.

Dans les documents figurant sur le site internet de la mairie des Omergues (« Elaboration d'un PLU ») figurent également une « note de présentation » et une « note de la commune en réponse aux Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) »

Concernant la « note de présentation », il est à noter que celle-ci n'est pas signée ni datée et qu'elle n'a pas été soumise en conseil municipal. Il est écrit :

*« La commune des Omergues dispose d'une carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2016 et souhaitait disposer d'un PLU afin d'implanter deux autres parcs photovoltaïques sur son territoire. **Malheureusement, les deux parcs se sont vu refuser les autorisations en CDNPS et en CDPENAF. La Commune souhaite néanmoins poursuivre son PLU dans l'optique d'avoir un document d'urbanisme compatible avec la Loi Climat et Résilience à l'horizon de février 2028** »*

Quant à la « note de la commune en réponse aux Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) », celle-ci n'est pas datée et n'a à aucun moment été soumise au conseil municipal de la commune. A 11 reprises dans cette note, il est écrit que « **Au titre du PLU les deux projets de parcs photovoltaïques sont abandonnés.** »

Même si, comme le précise cette note en réponse aux PPA « **Elle ne constitue pas une modification du PLU arrêté** » on peut penser que les 20 pages que constituent cette note sont destinées à prendre place dans le futur PLU.

Ainsi donc, le document final ne comportera plus aucune référence aux projets de parcs photovoltaïques alors qu'ils en constituaient l'objectif principal et sera profondément modifié pour répondre aux très nombreuses réserves des PPA. Nous aurons donc au final **un document PLU avec des objectifs différents de ceux soumis à cette enquête publique et avec de profondes modifications concernant les autres parties du document.**

Je demande donc le rejet de ce PLU tel qu'il nous est présenté actuellement ou, pour le moins, le report de l'enquête publique jusqu'à ce qu'on puisse nous fournir un rapport de présentation comportant toutes les modifications nécessaires.

